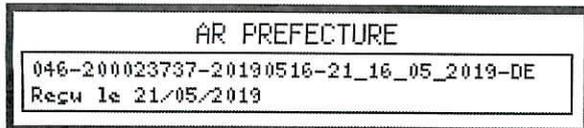


Affiché au
GRAND CAHORS le :
Délibération n° 21
22 MAI 2019



Séance du 16 mai 2019 à 19 heures

Le seize mai deux mille dix-neuf, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la commune de St Pierre Lafeuille sous la Présidence de Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, Président.

Etaient présents les membres titulaires suivants : (41)

M. LABRO Didier (Arcambal), M. PARNAUDEAU Willy (Boissières), M. RAFFY Gilles (Bouziès), M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (Cahors), M. SIMON Michel (Cahors), Mme BOUIX Catherine (Cahors), Mme LENEVEU Hélène (Cahors), M. SAN JUAN Alain (Cahors), Mme BOYER Noëlle (Cahors), M. TESTA Francesco (Cahors), M. COLIN Henri (Cahors), M. Bernard DELPECH (Cahors), Mme LOOCK Martine (Cahors), Mme RIVIERE Brigitte (Cahors), Mme MARTY Lucienne (Cahors), M. TULET André (Cahors), M. TILLIE Christophe (Cahors), M. DUJOL Jean-Paul (Calamane), M. TAILLARDAS Claude (Catus), M. PEYRUS Guy (Cieurac), M. JOUCLAS Guy (Crayssac), Mme LANES Bénédicte (Douelle), Mme VALETTE Roselyne (Fontanes), M. GUILLEMOT Jean-Luc (Francoulès), M. MOLINIE Romuald (Gigouzac), M. JARRY Daniel (Labastide-Marnhac), Mme ARNAUDET Véronique (Lamagdelaine), M. MOUGEOT Jean-Paul (Le Montat), Mme SIMON-PICQUET Agnès (Les Junies), M. REIX Jean-Albert (Lherm), Mme CALAS Béatrice (Maxou), M. PRADDAUDE Jean-Paul (Mechmont), Mme DESSERTAINE Brigitte (Nuzéjous), M. MARRE Denis (Pradines), Mme ROUAT Géraldine (Pradines), M. STEVENARD Daniel (Pradines), Mme HILT Martine (Pradines), M. GILES Jérôme (St Géry – Vers), M. GILBERT Joël (St Pierre Lafeuille), M. PECHBERTY Jean-Jacques (Tour de Faure), M. LAVAU Pascal (Trespoux-Rassiels).

Etaient présents les membres suppléants en lieu et place des titulaires : (3)

M. ANNES Jean-Pierre (Bellefont – La Rauze), M. Daniel CICUTO (St Médard), Mme MARTIN Caroline - supplée M. TILLOU.

Etaient excusés ou absents les membres titulaires suivants : (27)

Mme FOURNIER Martine (Bellefont – La Rauze), M. SEGOND Dominique (Cabrerets), Mme LAGARDE Geneviève (Cahors), M. MUNTE Serge (Cahors - procuration donnée à M. SIMON), Mme LASFARGUES Geneviève (Cahors - procuration donnée à M. TESTA), M. BOUILLAGUET Vincent (Cahors), Mme FAUBERT Françoise (Cahors- procuration donnée à Mme LENEVEU), M. SINDOU Géraud (Cahors), Mme HAUDRY Sabine (Cahors), Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise (Cahors), M. COUPY Daniel (Cahors – procuration donnée à M. PEYRUS), Mme BONNET Catherine (Cahors – procuration donnée à Mme LOOCK), M. MAFFRE Jean-Luc (Cahors - procuration donnée à Mme RIVIERE), M. DEBUISSON Guy (Cahors), Mme CHANUT STOEFFLER Sylvie (Cahors), Mme BESSOU Evelyne (Cahors - procuration donnée à M. COLIN), M. CASTANG Stéphane (Cahors), M. TILLOU (Caillac), M. PETIT Jean (Espère - procuration donnée à M. DUJOL), M. CANCEIL Philippe (Labastide du Vert), M. DIZENGREMEL Ludovic (Merçuès – procuration donnée à Mme LANES), M. GALTHIE Jean-Noël (Montgesty), M. CHATAIN Thierry (Pontcirq), M. LIAUZUN Christian (Pradines), M. MIQUEL Gérard (St Cirq Lapopie) M. FIGEAC Philippe (St Denis Catus), M. FERNANDEZ Pierre (St Médard).

Procurations : 9

Secrétaire de séance : Romuald MOLINIE

AR PREFECTURE

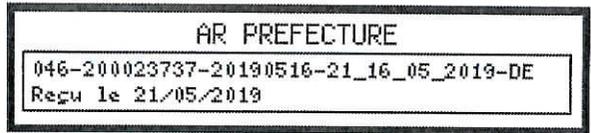
046-200023737-20190516-21_16_05_2019-DE
Reçu le 21/05/2019

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Direction de l'Habitat et de la Cohésion sociale

**Objet : Convention tripartite entre Action Logement, la ville de Cahors et la Communauté
d'agglomération du Grand Cahors- "Action Cœur de Ville"**

A été adopté à l'unanimité



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS**

Séance du 16 mai 2019
Rapporteur : Michel SIMON

Direction de l'Habitat et de la Cohésion sociale

Objet : Convention tripartite entre Action Logement, la ville de Cahors et la Communauté d'agglomération du Grand Cahors- "Action Cœur de Ville"

Mesdames, Messieurs,

La convention-cadre pluriannuelle du programme « Action Cœur de Ville » a été signée le 13 juillet 2018. Cette convention formalise les engagements du Grand Cahors dans un projet ambitieux de reconquête de son cœur d'agglomération aux côtés des principaux partenaires financeurs suivants : la ville de Cahors, Action Logement, la Caisse des Dépôts et Consignations - Banques des Territoires, et l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat.

Les missions principales d'Action Logement, partenaire majeur du dispositif "Action Cœur de Ville" sont d'accompagner les salariés dans leur mobilité résidentielle et professionnelle ainsi que de construire et financer des logements sociaux et intermédiaires.

Dans cette convention et dans le cadre de l'axe 1 « de la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville », Action Logement s'est engagée à l'initiative des partenaires sociaux, à financer la rénovation immobilière des centres des villes moyennes. L'objectif est d'appuyer les collectivités locales qui portent un projet de redynamisation de leur centre et de rééquilibre de leur tissu urbain et péri-urbain, dans le cadre d'un projet global économique et d'aménagement.

L'enjeu pour Action Logement est de contribuer en priorité au renouvellement de l'offre de logement locative afin de :

- Répondre aux demandes des salariés et notamment des jeunes actifs mobiles et aux besoins des entreprises sur ces territoires, pour accompagner la dynamique de l'emploi ;
- Contribuer aux objectifs de mixité sociale et à la politique de rénovation énergétique du parc ancien.

Dans ce cadre, Action Logement finance les opérateurs de logement sociaux ou investisseurs privés pour les accompagner dans leur projet d'investissement sur des immeubles entiers, considérés comme stratégiques par la collectivité.

22 MAI 2019

AR PREFECTURE

046-200023737-20190516-21_16_05_2019-DE
Regu le 21/05/2019

Action Logement dédiée à cet emploi les fonds de la PEEC (Participation des Employeurs à l'Effort de Construction) versés par les entreprises pour un montant total à l'échelle nationale de 1.5 Milliards d'euros sur 5 ans. L'objectif est de solvabiliser la part du coût des opérations d'investissement qui ne peut être supportée par l'économie locative des immeubles, en :

- préfinançant leur portage amont ;
- finançant en subventions et prêts les travaux de restructuration et de réhabilitation des immeubles, à restructurer.

Un certain nombre de projets concernant la restructuration d'immeubles du centre-ville ont été identifiés, dont plusieurs opérations portées par les bailleurs sociaux, Lot Habitat et Polygone et des opérations portées par des bailleurs privés. Ces opérations peuvent recevoir le soutien financier d'Action Logement. Pour cela, une des conditions est la signature d'une **convention tripartite entre le financeur Action Logement, la Ville de Cahors et la Communauté d'agglomération du Grand Cahors** (cf. annexe n°1).

La signature de cette convention tripartite s'inscrit dans la phase de déploiement de l'avenant 1 du dispositif Action cœur de ville.

Cette convention engage les collectivités dans une action commune de définition d'une politique foncière en "Action cœur de ville" permettant le développement d'opérations immobilières à des fins locatives qui pourraient être soutenues par Action Logement en vue de réserver ces logements aux salariés du secteur privé.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- D'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention tripartite ainsi que tout document afférent à cette affaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

 Le Président,

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE